

Image not found or type unknown



Mariée et... protection.

Par **France123**, le 11/09/2021 à 11:55

Bonjour,

Je me suis mariée, mon mari est propriétaire de sa maison qu'il a fait bâtir avant notre rencontre.

Il a des enfants de 2 lits différents et j'ai des enfants également... nous n'avons pas d'enfants ensemble.

Je me pose des questions pour l'avenir que va t-il se passer si malheureusement il décède.

Vais-je avoir le droit de continuer à vivre chez lui, je ne pense pas.

J'ai abordé la question avec lui, pour en savoir un peu plus mais il m'a répondu : ".. tes enfants vont donner leur héritage à mes enfants ???"

Je crains qu'il ait décidé de ne pas me protéger.

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le 11/09/2021 à 15:51

Bonjour

Si vous n'avez pas d'enfants ensemble et que lui seul est propriétaire, vous n'avez aucun droit, seuls ses 2 enfants héritent.

Un testament vous permettrait de récupérer 1/3 ou de recevoir l'usufruit (utilisation) jusqu'à la

fin de vos jours, mais contre 60% de droits de succession si vous n'êtes pas pacsés ou mariés.